



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2025, le projet de règlement d'urbanisme suivant a été adopté par les élus municipaux :

PROJET DE RÈGLEMENT # 548-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 486-2019 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES, LE RÈGLEMENT NO 518-2023 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS ET LE RÈGLEMENT NO 482-2019 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA TARIFICATION

Ce projet de règlement a pour objet de retirer de la réglementation d'urbanisme la tarification associée aux demandes de permis et certificats. Ce projet de règlement est lié avec le Règlement # 547-2025 qui définit la nouvelle tarification pour le service de l'urbanisme.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie de ce projet de règlement au bureau municipal sur demande au 418-598-3368 Poste 201. Ce règlement peut être consulté sur le site web de la municipalité.

Aucune disposition incluse dans ce projet de règlement n'est assujettie à l'approbation référendaire.

Assemblée publique de consultation : Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 1er octobre 2025, à 19 h, à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Aubert, située au 14 rue des Loisirs. Cette assemblée vise à présenter le projet de règlement et à recueillir les commentaires des citoyens.

Consultation des projets de règlement : Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 14 rue des Loisirs, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à Saint-Aubert, ce 11^e jour de septembre de l'an deux mille vingt-cinq

Anne-Marie Dion
Directrice générale et greffière-trésorière